

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2019

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1548)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 51

présenté par

Mme Anthoine, M. Masson, M. Reda, M. Lurton, M. Bony, M. Bazin, Mme Levy, Mme Meunier,
M. Sermier, Mme Poletti, M. Deflesselles, Mme Louwagie, M. Brun, M. Le Fur, M. Parigi,
M. Minot, M. Fasquelle, M. de Ganay, M. Viry, Mme Valentin et M. Viala

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi les troisième à dernière colonnes de la dernière ligne du tableau de l'alinéa 5 :

«

7,29	7,65	8,2	8,99
------	------	-----	------

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec le tableau de l'alinéa 3 de l'article 1.